

EDITORIAL

Alger contre la coopération maghrébine

Lors d'une récente visite en Tunisie, j'ai pu constater l'amertume des dirigeants du monde économique face à la paralysie de l'intégration maghrébine. On sait que l'absence d'union représente chaque année une perte de près de deux points de croissance pour les pays concernés. La principale cause de cette situation est connue, il s'agit du différend algéro-marocain du fait de l'action d'Alger en faveur du séparatisme au Sahara marocain.

Le 27 juin dernier, le ministre algérien des Affaires étrangères a jeté de l'huile sur le feu en posant des conditions extravagantes à une réouverture des frontières entre l'Algérie et le Maroc, notamment en demandant de reconnaître que l'Algérie a « une position fixe et irréversible » sur la question du Sahara. Cette déclaration, allant à l'encontre des efforts du Maroc pour faire avancer la coopération et les échanges sud-sud, démontre la mauvaise foi du régime algérien qui ne souhaite ni l'amélioration des relations avec son voisin marocain ni la progression de l'intégration régionale. En posant des conditions insultantes et évidemment inacceptables, Alger bloque donc tout espoir d'aplanir les différends.

La déclaration du ministre algérien démontre l'entière implication de son pays dans l'affaire du Sahara marocain qui est un conflit artificiel créé par Alger qui continue d'ailleurs à financer grassement et à manipuler diverses ONG européennes ou états-uniennes pour faire du lobbyisme au profit du séparatisme. Outre, la poursuite déraisonnable d'une obsolète stratégie d'hégémonie régionale, la raison du jusqu'au-boutisme des dirigeants algériens est leur manque évident d'enthousiasme à l'idée d'une ouverture des frontières et d'une intégration maghrébine. Les caciques d'un régime adepte d'un immobilisme « brejnévien » ne souhaitent pas que leurs citoyens soient en contact avec un Maroc ouvert et démocratique. Ces dirigeants qui s'enrichissent sur le dos de leur peuple grâce à d'innombrables trafics et à la corruption, ne désirent pas davantage une intégration régionale qui poserait des règles de transparence et de bonne conduite en matière de coopération économique. Du coup, c'est tout l'ensemble maghrébin qui est victime d'une politique algérienne caractérisée par l'obstination à ne pas prendre en considération les enjeux actuels et le refus de construire l'avenir de cette région.

Charles Saint-Prot

Directeur de l'Observatoire d'études géopolitiques.

DÉFENDRE LE FRANÇAIS À L'UNIVERSITÉ

Christophe Boutin

Professeur des universités

Un projet de loi « relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche », en cours d'examen devant le Parlement, modifie l'article du Code de l'éducation selon lequel l'enseignement supérieur est en français. Cet article ne prévoit l'usage d'une langue étrangère qu'exceptionnellement, pour les enseignements en cette langue ou par des professeurs étrangers invités. Le projet ajoute qu'une langue étrangère pourra être la langue d'enseignement lorsque celui-ci sera dispensé « dans le cadre d'un accord avec une institution étrangère ou internationale », ou « dans le cadre d'un programme européen et pour faciliter le développement de cursus et de diplômes transfrontaliers multilingues ».

On sait ce qu'il en sera de cet enseignement « en langue étrangère ». A priori, il se fera peu en swahili ou en peul, rarement en télougou ou en kolami, exceptionnellement en sko ou en same. Nous verrons simplement des enseignants français à nonner fièrement un globish d'à peine 1 500 mots.

On ne voit pas au nom de quoi la coopération internationale et/ou européenne devrait impliquer l'abandon d'une langue internationale que la France défend par ailleurs dans les institutions où elle participe et dans le cadre d'une francophonie, indispensable à son rayonnement culturel et politique. À rebours de ce qui est proposé, c'est à chaque fois qu'il y a coopération internationale ou programme européen que notre pays devrait promouvoir sa langue comme langue d'enseignement, et non en faire l'abandon de si piteuse manière.

Il s'agirait, si l'on comprend bien les auteurs du texte, d'attirer « les meilleurs étudiants » étrangers vers des diplômes de fin d'étude. Retenir cette solution serait, d'abord, pénaliser ouvertement dans nos universités les étudiants « simplement » francophones au profit des anglophones. On voit l'impact dévastateur d'une telle mesure au sein de la francophonie : s'il faut apprendre l'anglais pour étudier en France, autant aller étudier aux États-Unis. Non seulement le texte ne va pas « améliorer l'attractivité de l'enseignement supérieur français vis-à-vis des étudiants étrangers », comme l'écrit la ministre, mais il contribuera au départ d'étudiants – y compris Français – vers d'autres pays.

Les étudiants étrangers anglophones que l'on souhaite faire venir ont ensuite plus de liens culturels historiques avec les États-Unis ou la Grande-Bretagne, et ne viendront pas chez nous parce qu'on leur fait la grâce de leur parler anglais. On se déplace au sein du monde universitaire pour suivre le cours d'un professeur célèbre, pour passer un diplôme de valeur ou pour rejoindre un



laboratoire reconnu internationalement, et qu'importe alors la langue. Puisque, dans l'esprit des rédacteurs du texte, un « bon » étudiant francophone est apte à étudier dans une langue étrangère, on ne voit pas ce qui empêcherait un « bon » étudiant anglophone de venir suivre des cours en français. L'Université française, forte de la diversité de ses enseignants-chercheurs, et qui attire déjà tant d'étudiants étrangers, n'a pas à se déguiser en université anglo-saxonne de seconde zone pour rayonner.

Qu'un étudiant ait besoin, plus ou moins selon les domaines, de maîtriser certaines langues étrangères, et notamment l'anglais, pour suivre l'évolution de la recherche internationale est une chose – et il y aurait beaucoup à dire sur la faiblesse de nos enseignements de langues étrangères. Qu'il y ait enseignement en langue étrangère en est une autre. Une langue n'est pas un véhicule neutre de la pensée, mais l'expression d'une identité culturelle qui influe sur nos représentations. C'est l'âme d'une nation... et c'est sans doute en cela qu'elle gêne.

Ce n'est donc pas un hasard si l'Académie française a rendu publique une déclaration dans laquelle elle « demande instamment au législateur de renoncer à introduire dans la loi une disposition portant atteinte au statut de la langue française dans l'Université ». La constitutionnalité de cette disposition est d'ailleurs rien moins qu'évidente: l'article 2 de la Constitution précise en effet que « la langue de la République est le français », et les quelques exceptions acceptées ont été strictement encadrées par le Conseil constitutionnel. Il appartiendra sans doute à ce dernier de se dresser devant ce nouvel abandon de souveraineté.

C. B.

UN PRÉSIDENT PRAGMATIQUE EN IRAN

L'élection d'un nouveau président de la république islamique d'Iran a été saluée par la presse occidentale comme la victoire des « modérés » et Hassan Rohani a été présenté comme un « réformiste » qui pourrait modifier la donne. C'est oublier un peu vite que, d'une part, M. Rohani est un religieux pur produit de la dictature théologique mise en place en 1979, et, d'autre part, que la république dite islamique d'Iran ne présente qu'une caricature de démocratie. Le pouvoir est surtout entre les mains du Guide suprême, qui selon la théorie irano-chiite du « velayet el faqi » est député infaillible et détient les compétences temporelles et spirituelles. Il est également le chef des milices régimes du régime dont les tout-puissants gardiens de la révolution, les sinistres Pasdaran.

A vrai dire, pratiquant cet art de la dissimulation qui est leur marque de fabrique les caciques du régime ont favorisé l'élection d'un Rohani, réputé réformiste alors qu'il n'est que pragmatique, pour tenter de négocier l'allégement des sanctions étranglant le pays et gagner du temps. Sur l'essentiel rien ne devrait changer, notamment le jeu hégémonique iranien en Irak et dans le Golfe arabe, la politique de soutien au régime d'Assad, l'instrumentalisation du Hezbollah au Liban, l'activisme de groupes de prédicateurs dans les pays musulmans sunnites...

LA RÉVOLTE EN SYRIE ET LE RISQUE DE PARTITION CONFSSIONNELLE

En 1976, une réunion avait lieu à Lattaquié puis, le lendemain, à Qardaha en Syrie, sous la présidence du frère d'Hafez el Assad, le père de l'actuel dirigeant du régime syrien. Cette réunion qui regroupait des représentants des minorités de la région: alaouites, druzes, chiïtes, ismaéliens, etc., avait pour objet d'étudier la possibilité de constituer une entité réunissant ces minorités, notamment les Alaouites de Syrie, les Druzes de Syrie et du Liban, et les chiïtes de la Bekaa et du sud Liban. Deux des principaux invités, Moussa Sadr, l'un des dirigeants de la communauté libanaise chiite, et Kamal Joumlatt, principal chef des Druzes libanais, avaient vigoureusement rejeté ce projet et quitté la réunion. Quelques mois après Kamal Joumlatt était assassiné (en mars 1977) par le régime d'Assad, et Moussa Sadr disparaissait mystérieusement en août 1978, en Libye.

Aujourd'hui, on peut craindre que ce plan de partition soit en train d'être réactivé par le régime syrien. Les combats acharnés qui ont eu lieu dans la zone de Qousseir, ou les pasdarans iraniens et

leurs satellites du Hezbollah libanais ont joué un rôle déterminant, pourraient le laisser croire. En effet, cette région est un véritable verrou entre la région alaouite et les régions libanaises à majorité chiïte sous contrôle du Hezbollah. Depuis que ce mouvement a ouvertement rejoint les forces de répression du régime syrien, il a perdu tout le prestige qu'il avait pu gagner lors de la guerre contre Israël et il a démontré qu'il obéit davantage à un agenda iranien que libanais. Le risque serait qu'il se laisse entraîner dans la folie jusqu'au-boutiste du régime de Damas, lequel ne disparaîtra pas sans jouer sa dernière carte consistant à provoquer une partition ethnico-confessionnelles. Ce serait la voie ouverte à d'interminables conflits ethniques et confessionnels qui constitueraient une catastrophe pour le monde arabe, à commencer par le Liban. Du même coup, le régime des Assad, qui martyrise son peuple depuis 45 ans et a trahi toutes les causes arabes, rendrait un ultime service aux ennemis de la nation arabe.

Charles Saint-Prot

ACTIVITÉS OEG

ZEINA EL TIBI ET CHARLES SAINT-PROT AU LIBAN

Charles Saint-Prot et Zeina el Tibi ont effectué une visite de travail Liban du 9 au 14 mai. Ils ont eu des rencontres avec plusieurs personnalités. Charles Saint-Prot a également présenté son livre *Le mouvement national arabe* (éd. Ellipses). Le 16 mai, Zeina el Tibi a présenté son livre *L'islam et la femme* lors d'une séance de signature à la librairie al Bourj.

CHRISTOPHE BOUTIN À WASHINGTON



Christophe Boutin, a représenté l'Observatoire d'études géopolitiques à la conférence, organisée, le 22 mai 2013 à Washington, par le think-tank américain Carnegie Endowment for International Peace, pour la présentation de l'ouvrage *Perilous*

Desert: Insecurity in the Sahara. Il a présenté une communication sur la situation au Sahara marocain.

ZEINA EL TIBI AU FESTIVAL DU LIVRE DE NICE



Invitée au Festival du livre de Nice, placé sous la présidence d'honneur d'Amin Maalouf de l'Académie française, du 7

au 9 juin, organisé sur le thème « La Francophonie à l'honneur », Zeina el Tibi a présenté son livre *L'islam et la femme* (Desclée de Brouwer) et elle a participé, avec l'écrivain René Guittou, à une table-ronde sur le thème « Au péril des intégrismes ».

CONFÉRENCE SUR L'EXCEPTION MAROCAINE

Le 15 mai, Jean-Yves de Cara et Charles Saint-Prot, ont donné une conférence intitulée « Réflexions autour du livre *L'Exception marocaine* », à l'ambassade du Royaume du Maroc à Paris.

COLLOQUE À L'UNESCO : LA FEMME DANS LES RELIGIONS MONOTHÉISTES



Organisé par l'Observatoire d'études géopolitiques (OEG), l'Organisation islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (ISESCO); le Centre Maurice Hauriou pour l'étude du droit public de la Faculté de droit Paris Descartes, le Centre Nord Sud du Conseil de l'Europe (CNS) et l'Association des femmes arabes de la presse et de la communication (Afacom), le colloque sur le thème « La femme dans les religions monothéistes » s'est tenu le 27 mai 2013 à l'UNESCO (Paris). Ce colloque a réuni un très nombreux public d'universitaires, de diplomates, d'experts et d'étudiants.

Dans leurs discours introductifs Charles Saint-Prot (OEG), Abdulaziz Othman Altwajiri (ISESCO) et Jean-Marie Heydt, vice-président du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe ont insisté sur la pertinence du sujet alors que l'on voit des extrémistes qui ont pris les religions en otage menacer la condition de la femme dans certains pays. Des universitaires et expertes des religions monothéistes ont ensuite exposé un certain nombre de thèmes: Zeina el Tibi, auteur de *L'islam et la femme* (éd. DDB), a présenté une communication intitulée « Pour en finir avec les clichés et les exagérations »; Mme Gabrielle Atlan, maître de conférences langue et littérature hébraïque à l'Inalco, a traité du statut de la femme dans le judaïsme. Mme Marie-Geneviève Missegue, docteur en théologie et docteur en histoire des religions, a défendu l'idée que le « visage de l'Homme dans le christianisme est autant celui d'une femme que celui d'un homme » tandis que Mme Chantal Delsol, philosophe et membre de l'Académie des sciences morales et politiques, a fait un exposé sur « la femme dans les traditions chrétiennes ». Mme Fawzia Al Ashmawi, professeur à l'université de Genève a traité de « l'évolution politique, économique, sociale et culturelle des femmes dans le monde musulman ». Les communications ont été suivies d'un débat modéré par le professeur Thierry Rambaud.

VISITE DE CHARLES SAINT-PROT EN TUNISIE



Charles Saint-Prot, directeur de l'Observatoire d'études géopolitiques, a effectué une visite en Tunisie, du 11 au 15 juin 2013. Il a rencontré de nombreux hommes politiques, intellectuels et responsables associatifs tunisiens. Invité par l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE) au forum sur le thème « Le statut de partenaire privilégié pour la Tunisie: vision et défis », une rencontre sur le statut de partenaire privilégié de l'Union européenne octroyé à la Tunisie le 19 novembre 2012 et la négociation à venir sur un accord de libre-échange complet et approfondi et un plan d'action de quatre ans (2013-2017), Charles Saint-Prot est intervenu au déjeuner-débat de clôture avec Lamine Doghri, ministre tunisien du développement et de la coopération internationale, pour évoquer les défis géopolitiques de partenariat avec l'union européenne. Voir son entretien au journal l'Expert sur le site de l'OEG.

COLLOQUE DU CENTENAIRE DU CONGRÈS ARABE

Le 20 juin 2013, un colloque a été organisé par la Société de géographie et l'Observatoire d'études géopolitiques, sous le Haut Patronage du président de la République, au siège de la Société de géographie à Paris pour célébrer le centenaire du congrès national arabe qui s'était tenu au même endroit, en juin 1913. Une plaque commémorative a été dévoilée à cette occasion.

Plusieurs universitaires ont présenté des communications: Mme Anne-Laure Dupont, Gérard Khoury, Jean-Robert Pitte, président de la Société de géographie, Thierry Rambaud et Charles Saint-Prot, directeur de l'Observatoire d'études géopolitiques auteur de l'étude *Le Mouvement national arabe* (Ellipses). Anne-Laure Dupont a rappelé l'évolution du mouvement de la Nahda, l'historien Gérard Khoury a évoqué Negib Azoury et son fameux ouvrage *Le réveil de la nation arabe dans l'Asie turque*, publié en 1905 à Paris, et le professeur Thierry Rambaud a évoqué l'idée de nation arabe jusqu'à la naissance d'une pensée nationale arabe structurée par la philosophie de Michel Aflak, le fondateur du Baas. Pour sa part Charles Saint-Prot, a relaté le congrès de Paris en 1913 en exposant comment il a marqué une étape essentielle dans la naissance du mouvement panarabe qui allait se développer après la Première Guerre mondiale.

Lire dans la rubrique du site de l'OEG

www.etudes-geopolitiques.com

« D'Echelon à Prism »

par Ch. Saint-Prot



L'Observatoire d'études géopolitiques (OEG) de Paris est un institut de recherche qui a pour objet de contribuer à la promotion et au rayonnement de la recherche scientifique dans les différents domaines de la géopolitique. Il rassemble des chercheurs, des universitaires et des experts indépendants. L'OEG a son siège à **Paris**, un bureau à **Beyrouth** pour le Proche-Orient, des représentants au Caire, à Rabat et à Bruxelles, et des correspondants sur les cinq continents.

Directeur : Charles Saint-Prot

Présidente déléguée : Zeina el Tibi

Direction des études : Professeurs Thierry Rambaud et Frédéric Rouvillois

Conseil scientifique :

Professeur Ahmed Bouachik

*professeur à l'université Mohammed V de Rabat
et à l'ENA du Maroc*

Professeur Christophe Boutin

professeur agrégé des universités

Professeur Jean-Yves de Cara

professeur à la Faculté de droit Paris Descartes

Doyen Michel de Guillenchmidt

professeur à la Faculté de droit Paris Descartes

Dr François-Bernard Huyghe

docteur en science politique (hdr),

enseignant à l'École de guerre économique

Professeur Edmond Jouve

professeur émérite des Universités

Doyen Oussama Nabil Ali

professeur à l'université al Azhar du Caire

Professeur Pierre Pascallon

professeur agrégé des Universités

à l'université de Clermont-Ferrand

Doyen Jean-François Poli

Université de Corse

Professeur Thierry Rambaud

professeur agrégé des universités

Professeur Frédéric Rouvillois

professeur agrégé de droit public,

à la Faculté de droit Paris Descartes

Christian Vallar

professeur agrégé des universités,

doyen de la faculté de droit et de science politique de Nice

Professeur Henri Védie

économiste, Groupe HEC

Siège de l'OEG

14 avenue d'Eylau

75016 Paris

T. +33 (0)1 77 72 64 27 et 28

F. : +33 (0)1 77 72 64 29

etudesgeo@yahoo.com

www.etudes-geopolitiques.com

Secrétariat :

du lundi au vendredi de 9h30 à 18 h

Bulletin de l'OEG

Directrice de la publication : Zeina el Tibi

ISSN : 2106-5187